

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190326-D_26_03_2019_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 01/04/2019

Délibération n°26-03-2019-002

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 26 mars 2019*

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 20 mars 2019 |
| Date d'affichage | 20 mars 2019 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 43 |
| Votants | 52 (dont 9 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 26 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), M. André-Pierre GUITTET, Mme Marie-Line LEDRU, M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : PARTICIPATIONS STATUTAIREES 2019 (SDIS, SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS, MISSION LOCALE SARTHE NORD, SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 26 mars 2019,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que, de par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures.

INSCRIT, en conséquence, au titre de la participation au SDIS, un crédit de 530 030 € au budget primitif 2019.

PREND ACTE, par ailleurs, que la participation versée au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est fixée en fonction de la population de l'Huisne Sarthoise.

INSCRIT en conséquence, un crédit de 86 301 € au budget 2019, soit :
↳ 28 767 habitants x 3 €

INSCRIT également un crédit de 57 534 € au titre de la contribution supplémentaire de 2 € par habitant, dans le cadre du transfert au Perche Sarthois des compétences SCOT et PCAET.

PREND ACTE pour la Mission Locale Sarthe Nord du maintien de la participation par habitant à 1,10 € en 2019.

DECIDE en conséquence, d'inscrire la somme de 32 502,80 € au budget 2019, soit :
↳ 29 548 habitants x 1,10 €

INSCRIT, au titre de la participation au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe un crédit de 12 270 € au budget primitif 2019 soit une cotisation de 0,40 € x 30 675 habitants.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 mars 2019

Pour extrait conforme
Le 26 mars 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU